

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration de
la Délégation du Royaume du Maroc

à

La Réunion biennale sur la mise en oeuvre du
Programme d'action de 2001 sur le commerce
illicite des armes légères sous tous ces aspects

New York, le 11 juillet 2005

(Verifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de cette Réunion Biennale et de vous assurer du plein appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Monsieur le Président,

Quatre ans après l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en 2001, le moment est venu de dresser un bilan des progrès accomplis dans sa mise en oeuvre. A cet égard, il est clair que des progrès significatifs ont pu être enregistrés. Parmi ceux-ci, on relève en particulier l'adoption en juin dernier d'un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères. Bien entendu, on ne peut que regretter, qu'en dépit de l'appel pressant de nombreux pays en particulier africains mais aussi de la société civile internationale, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un instrument juridiquement contraignant. Malgré cela, il nous appartient de reconnaître que cet instrument international de nature politique a le mérite d'exister. La délégation marocaine considère que cet instrument international doit être appréhendé comme un élément complémentaire à un édifice dont les premières fondations ont été mises en place en 2001 et dont la construction doit se poursuivre. L'oeuvre ainsi initiée doit pouvoir se poursuivre et les efforts nationaux, régionaux et internationaux s'intensifier.

Dans cet esprit, mon pays se réjouit de la mise en place en 2006 d'un groupe d'experts sur la question du courtage. Nous manifestons le souhait de voir les travaux de ce groupe d'experts couronnés de succès.

Monsieur le Président,

La mise en oeuvre du programme d'action de 2001 a une importance cruciale pour la paix et la stabilité du continent africain. L'impact des trafics d'armes légères pour la stabilité de nombreux pays africains est sans égal : 300 000 morts chaque année. C'est une tragédie humanitaire sans précédent. Voilà pourquoi, il est essentiel que la Communauté Internationale, à travers les Nations Unies, mobilise ses efforts en faveur de la lutte contre ces trafics. Il importe pour cela de prendre des mesures pratiques, concrètes et tangibles en assistant les pays concernés à mettre en place des dispositifs législatifs et réglementaires appropriés, mais aussi en renforçant leurs capacités à faire face aux risques de trafic. On se félicitera du rôle d'impulsion que joue et que doit continuer de jouer le Département des Affaires du désarmement des Nations Unies dans ce domaine. Les réunions de pays membres de la Ligue Arabe organisées à Tunis en 2003 et Alger en 2005 ont été méritoires et productives.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc qui accorde une importance considérable à la mise en oeuvre du Programme d'action de 2001 a présenté à la réunion biennale son rapport national. Ce rapport détaille l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire ainsi que les

procédures administratives mises en place par le Maroc sur le port d'arme, le stockage, l'importation, le traçage, le courtage et les sanctions pénales qu'encourent les trafiquants d'armes. Le rapport national du Royaume du Maroc donne également des indications sur la contribution apportée par les contingents marocains participant à différentes opérations de maintiens de la paix à des actions de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

Monsieur le Président,

Une année nous sépare de la Conférence d'examen de 2006. Il est essentiel dès à présent de se pencher sur les étapes futures à franchir. L'action de la Communauté internationale doit s'intensifier dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Pour cela, il nous faut aller au-delà des formules déclaratoires et prendre de réels engagements contraignants. C'est à ce prix que l'action de la Communauté internationale gagnera en efficacité et que nous parviendront à sauver davantage de vies.